

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

---

**Direction des infrastructures de transport**

**Décision du 27 février 2020**

**relative à l'approbation de la modification du schéma directeur de signalisation de  
l'autoroute A61 (échangeur 17.1 du périphérique de Toulouse)**

NOR : TRET2006340S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique et solidaire, et le secrétaire d'Etat auprès de  
la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,  
notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes,  
notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation  
des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le courrier en date du 11 décembre 2018, de la société des Autoroutes du Sud de la France  
(ASF), relatif au dossier de modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A61  
(échangeur 17.1 du périphérique de Toulouse);

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 22 juillet 2019.

**Décident :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est approuvée, la modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A61 (échangeur 17.1 du périphérique de Toulouse).

**Article 3**

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Sud-Ouest, et au président de la société des Autoroutes du sud de la France (ASF), chargés chacun pour ce qui le concerne de son exécution.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le : 27 février 2020

La ministre de la transition écologique et  
solidaire,  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la  
transition écologique et solidaire, chargé des  
transports,  
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :  
La directrice des infrastructures de transport,

**Signé**

Sandrine CHINZI